



## TABLE DES MATIÈRES

<b>PORTRAIT DU REGROUPEMENT DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS.....</b>	<b>3</b>
Situation de l'emploi dans le regroupement privé .....	3
La position de la FNEEQ.....	4
<b>Fermetures et conversions des établissements privés affiliés à la FNEEQ.....</b>	<b>6</b>

## PORTRAIT DU REGROUPEMENT DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

Le regroupement des établissements privés compte, en cette fin du mandat 2012-2015, 42 syndicats en provenance de presque toutes les régions du Québec. Au cours des trois dernières années, 10 nouveaux membres se sont ajoutés au regroupement, ce qui correspond à une augmentation de près de 30 % des syndicats. Cette forte tendance à la hausse de la syndicalisation des travailleurs des établissements privés à la FNEEQ s'explique par plusieurs facteurs : précarité accrue de l'emploi dans les collèges privés, gestion administrative plus rigide, complexification et détérioration des relations de travail, impact significatif des politiques d'austérité gouvernementales.

Trois ordres d'enseignement sont représentés au regroupement privé de la FNEEQ, à savoir le primaire (7 établissements), le secondaire (30 établissements), le collégial (10 établissements). Le français est la langue d'enseignement de la majorité des collèges, mais l'anglais est aussi parlé dans 6 d'entre eux et la langue innue dans 2 autres. C'est près de 3700 syndiqués du secteur privé que la FNEEQ représente en ce moment dans le regroupement qui est composé principalement d'enseignants, mais aussi de professionnels et de personnel de soutien dans 17 établissements.

Les syndicats des collèges privés ont joué un rôle de premier plan dans la création de la FNEEQ. Au cours des années 1960, les enseignants laïques des collèges classiques, regroupés sous la bannière du Syndicat professionnel des enseignants (SPE), étaient affiliés à la CSN pour défendre leurs conditions de travail. En 1969, le SPE en collaboration avec le Syndicat des professeurs de l'État du Québec (SPEQ) et les enseignants des premiers cégeps fondent la Fédération nationale des enseignants québécois (FNEQ). Le Collège François-de-Laval (appelé autrefois Petit Séminaire de Québec) détient l'accréditation syndicale la plus ancienne de toute la fédération, son syndicat a été fondé le 8 janvier 1947.

### Situation de l'emploi dans le regroupement privé

Depuis plusieurs années, le nombre et la qualité des emplois de nos membres au secteur privé sont menacés par la baisse démographique, qui affecte particulièrement les écoles secondaires, ainsi que par les compressions budgétaires récurrentes des ministères de l'éducation et de l'enseignement supérieur. À cet égard, l'article 87 de la Loi sur l'enseignement privé prescrit que les subventions versées au secteur privé suivent le pourcentage de variation accordé au réseau public. À ces difficultés importantes s'ajoute la décision du MELS en juin 2014 de mettre fin au financement du transport scolaire d'ici 2017. Cette coupe supplémentaire entraîne des conséquences particulièrement désastreuses pour les collèges situés en région où les élèves dépendent en forte proportion du transport en autobus.

L'impact de toutes ces mesures se fait durement ressentir chez nos membres : le tiers de nos syndicats bénéficie présentement des services de MCE Conseils, une firme spécialisée dans les interventions auprès des entreprises en difficulté. Quant aux conditions de travail, la Fédération des établissements d'enseignement privés (FEEP) estime que dans le tiers des collèges privés au Québec, le salaire des enseignants est diminué pour assurer la survie de leur établissement. Ajoutons que depuis les trois dernières années, on compte dix fermetures d'établissements d'enseignement privés dont trois étaient membres de la FNEEQ : l'École des Arbrisseaux (2012), le Collège Antoine Girouard (2013) et Queen of Angels Academy (2014).

## La position de la FNEEQ

La position de la fédération au sujet du financement des écoles privées s'articule depuis près de vingt ans autour de deux préoccupations qui pourraient sembler contradictoires : d'une part, la revendication d'une école publique de qualité, gratuite et accessible à toutes et à tous; d'autre part, la défense des intérêts de celles et ceux qui œuvrent dans le secteur de l'enseignement privé. La singularité de la position de la FNEEQ tient précisément dans la réconciliation de ces deux perspectives. Les paragraphes suivants décrivent les jalons marquants de son évolution.

Au milieu des années 90, la position de la FNEEQ a été précisée dans le cadre des consultations de la Commission sur les états généraux sur l'éducation. Un comité de travail du regroupement privé a mené des travaux afin de « dégager des orientations en vue des audiences nationales [...], élaborer des positions syndicales qui tiennent compte de la réalité de l'enseignement privé et faire les recommandations<sup>1</sup>. » Dans le rapport intitulé *Mise à jour du portrait de l'enseignement privé*, deux recommandations sont alors retenues:

*Que la FNEEQ dénonce les compressions budgétaires qui mettent sérieusement en cause l'emploi des travailleuses et des travailleurs des établissements privés d'enseignement, lesquels sont subventionnés;*

*Que la FNEEQ rencontre annuellement les représentantes et les représentants de l'enseignement privé au Ministère de l'éducation afin d'intervenir sur les projets de règles budgétaires des établissements privés d'enseignement agréés aux fins de subventions<sup>2</sup>.*

Ces recommandations mettent en évidence une revendication qui deviendra récurrente dans le discours de la FNEEQ au sujet du réseau privé, à savoir que toute diminution des subventions gouvernementales menace les conditions de travail de celles et ceux qui y œuvrent.

Dix ans plus tard, en 2005, la question du financement de l'enseignement privé revient dans les manchettes: la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires du Québec (ADGCSQ) et la CSQ réclament du gouvernement la suppression complète des subventions qu'il accorde au privé après une période de transition. Peu après, la FNEEQ met sur pied une coalition formée de onze organisations

<sup>1</sup> Comité de travail du regroupement des établissements privés, *Mise à jour du portrait de l'enseignement privé : une vision enseignante et syndicale*, FNEEQ, juin 1996, p.2.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 38.

syndicales du milieu de l'éducation qui présentera en 2008 un *Manifeste pour faire de l'éducation publique une priorité au Québec*.

Durant cette période, le comité école et société reçoit le mandat de la fédération de faire le portrait de la situation et soumet trois documents de réflexion sur le sujet:

- *Le financement public de l'école privée* (Conseil fédéral, juin 2005);
- *Une école pour tout le monde* (Journées de réflexion, avril 2006);
- *Cette école que nous voulons* (Conseil fédéral, juin 2010).

La position de la FNEEQ, adoptée au conseil fédéral de juin 2005, réconcilie les deux perspectives auxquelles elle adhère: son engagement en faveur d'un réseau d'éducation publique de qualité pour toutes et tous, ainsi que la protection des emplois des personnels du secteur privé.

### **Recommandation adoptée**

Que la FNEEQ :

- Réaffirme son engagement en faveur d'un seul réseau d'éducation public pour toutes et tous;
- Exige, à l'instar de la CSN, du gouvernement du Québec qu'il mette fin au sous-financement actuel de l'éducation et réclame un financement considérablement accru de l'école publique;
- Milite activement pour un élargissement de la mission de l'école;
- Réaffirme sa position d'une intégration, par conversion, des établissements privés au secteur public, dans le respect des droits des personnels qui y œuvrent, et qu'en attendant, s'oppose à la réduction graduelle du financement des écoles privées et s'assure du maintien des paramètres actuels des subventions du réseau d'enseignement privé;
- Réclame un débat public sur le recours à la sélection des élèves, au public comme au privé, en regard de la responsabilité que devraient avoir tous les établissements scolaires envers tous les élèves;
- Organise un moment de réflexion collective sur le financement du système scolaire et la ségrégation scolaire, au plus tard au congrès de 2006.



## Fermetures et conversions des établissements privés affiliés à la FNEEQ

Le tableau suivant répertorie les établissements privés de la FNEEQ ayant cessé leurs activités au cours des vingt-cinq dernières années en précisant leur sort : conversion, fermeture, relance.

Petit séminaire de Saint-Georges	Conversion cégep Beauce-Appalaches (1990)
Collège Marie-Victorin	Conversion cégep Marie-Victorin (1993)
École de musique Sainte-Croix	Conversion cégep Saint-Laurent (1997)
Collège de l'Assomption	Conversion cégep régional de Lanaudière (1998)
Petit séminaire de Québec	Fermeture du collégial (1998)
Collège de Lévis	Fermeture du collégial (2001)
Institut Teccart	Faillite (mai 2003) Réouverture (septembre 2003)
École primaire des Arbrisseaux	Fermeture (2012) Faillite (2013)
Collège Antoine-Girouard	Échec conversion au secteur public, fermeture (2013) Achat par la Commission scolaire Saint-Hyacinthe (2015) École secondaire publique (2016)
Queen of Angels Academy	Fermeture (2014) Achat par le Collège Sainte-Anne (2014) École primaire privée CSQ (2015)

On constate que certains établissements ont pu être intégrés au secteur public, d'autres non. Jusqu'au début des années 2010, les établissements touchés n'appartenaient qu'à l'ordre collégial. Dans ce secteur, on compte tantôt des succès et tantôt des échecs, mais il est certain que le passage du privé au public est facilité par l'intégrité structurelle et l'autonomie financière de chacun des cégeps appartenant au réseau public. Le récent projet de transfert des activités d'enseignement à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSH) du Collège Antoine-Girouard a mis en lumière les obstacles bien plus considérables d'une conversion à l'ordre secondaire. Les espoirs « d'une intégration, par conversion, au secteur public dans le respect des droits des personnels qui y œuvrent » ont été largement contrés par le manque de planification de la direction du collège, par l'intransigeance de la commission scolaire ainsi que par l'absence d'ouverture de la part du syndicat FSE-CSQ en place.

Cette année, le regroupement privé a été frappé de plein fouet par les mesures d'austérité du gouvernement libéral et, de plus, à l'automne 2014, le ministre Bolduc a laissé planer la menace de réduire les subventions aux écoles privées de 50%. Bien qu'il ait changé d'idée à ce sujet, le regroupement privé a été secoué par cette annonce, car elle impliquait la fermeture potentielle d'un grand nombre d'établissements.

Les membres du regroupement privé ont exprimé leur inquiétude et leur insatisfaction à l'automne 2014 à l'égard de la position de la FNEEQ sur les écoles privées : sa formulation ne tient pas compte de l'évolution du contexte. À la lumière de l'échec récent de l'intégration du Collège Antoine-Girouard à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, les membres du privé considèrent que la position fédérale accuse un décalage par rapport à la réalité et qu'elle devrait se porter plus concrètement à la défense des emplois dans les collèges privés. La position de la FNEEQ conserve sa pertinence, mais l'intégration au réseau public, loin d'être automatique et évidente, nécessite une préparation afin de la rendre compatible avec le respect des acquis syndicaux des personnels des établissements privés. C'est un véritable appel à la solidarité qu'a lancé le regroupement privé à toutes les instances de la fédération. Le comité exécutif de la FNEEQ et le comité de coordination se sont montrés sensibles à cet appel pour la défense des emplois des membres du regroupement privé. Une démarche de réflexion a été entreprise à la fédération et elle aboutit à la proposition, soumise au congrès 2015, de mise à jour de la recommandation adoptée en 2005.

